

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Le 7 septembre 2023, l'évaluateur a déposé à la MRC du Domaine-du-Roy le sommaire du rôle d'évaluation 2024 du territoire non organisé de la MRC. L'année 2024 étant la troisième année du rôle triennal entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance au bureau de la MRC situé au 901, boulevard Saint-Joseph à Roberval.

Les personnes intéressées à présenter une demande de révision administrative, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter ou une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, pourront déposer leur demande au bureau de la MRC, agissant à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ), au moyen de la formule prescrite à cet effet, et ce, dans les soixante jours suivants la réception d'un certificat d'évaluation justifiant une modification du rôle. La tarification exigée pour le dépôt d'une telle demande a été fixée par le règlement n° 106-97 de la MRC du Domaine-du-Roy, adopté le 8 octobre 1997.

DONNÉ à Roberval ce douzième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint